



**FEDERATION FRANÇAISE DE PARACHUTISME**

62 rue de Fécamp - 75012 PARIS

Tél : 01.53.46.68.68 - Fax : 01.53.46.68.70

e-mail : ffp@ffp.asso.fr

Web : www.ffp.asso.fr

**CONSEIL SÉCURITÉ**  
**CIRCULAIRE DE SECURITE N° 177**  
**sectionneur Vigil modifié**

Réf.: JMD/10/0014

Date: 11/01/2010

**Emetteur:** FFP

**Objet:** rupture de bouclette de fermeture de conteneur de secours

**Matériels**

**concernés:** Tous sectionneurs de déclencheurs VIGIL fabriqués par AAD avant juillet 2007 et remis à niveau (« rétrofit »).

**Texte:** Le conseil Sécurité a été alertée pour une ouverture prématurée du conteneur de secours, sous voilure principale ouverte, à cause de la rupture de la bouclette de verrouillage secours



L'analyse par plusieurs techniciens montre :

- Que le sectionneur VIGIL par frottement a probablement endommagé la bouclette jusqu'à sa rupture
- Qu'il s'agit d'un sectionneur ancienne version avec bague plastique fabriqué en **2005** retiré du service et reconditionné par AAD
- Que le manchon interne en vinyle a un diamètre débordant **largement celui de l'orifice d'entrée, de sorte qu'il peut ne PAS protéger le passage de la bouclette lors de son contact avec le corps du sectionneur.**
- Les bords du puits emmanché dans l'ancien corps de sectionneur sont tranchants, ils présentent une partie agressive située des deux côtés du perçage, à la limite entre l'inox et le vinyle.



Conséquences :

Au fil des sauts, lors des mouvements du parachutiste, la bouclette a pu subir des agressions conduisant à l'ouverture accidentelle du conteneur de secours par rupture de la bouclette

**Important : Le constructeur a fait faire une expertise de ce cutter (#5675) par un laboratoire indépendant. Ce dernier a contesté la mise en cause des cutters « rétrofités » ; celui ci aurait été endommagé de façon anormale et ultérieurement à la vente. AAD soutient donc que l'incident demeure isolé, mais invite les plieurs à appliquer la circulaire. Le rapport d'expertise est accessible en suivant ce lien :**

[www.vigil.aero/files/images/Rapport\\_expertise.pdf](http://www.vigil.aero/files/images/Rapport_expertise.pdf)



## FEDERATION FRANÇAISE DE PARACHUTISME

62 rue de Fécamp - 75012 PARIS

Tél : 01.53.46.68.68 - Fax : 01.53.46.68.70

e-mail : ffp@ffp.asso.fr

Web : www.ffp.asso.fr

### **Actions:**

Devant le risque critique que présente ce genre d'incident, la FFP demande à ses membres :

- identifier la date de fabrication originelle du sectionneur grâce à la carte d'identité fournie par AAD.
- Si elle antérieure à juillet 2007 avec la mention « R » (Reconditionné), le sectionneur est concerné.

(Voir exemple ci-dessous)

- Ouverture du parachute concerné
- Dépose du sectionneur
- Examen soigneux du sectionneur (éventuellement avec une loupe)
  - o Définir si il présente un bord **non protégé**
  - o Dans le doute, solliciter l'avis de AAD
- Si il est défaillant ou au moindre doute, le remplacer par un sectionneur à manchon vinyle fabriqué à partir de Juillet 2007 (contacter AAD)
- A réception du sectionneur de remplacement, le monter et changer la bouclette de fermeture secours
- Noter l'action sur le livret de parachute

Ce changement s'il n'est pas effectué par le même plieur du parachute de secours que précédemment, nécessite le repliage complet du parachute de secours.

**Personnel qualifié:** Plieur

**Date d'application:** avant le prochain saut.

**Diffusion:** Président F.F.P.

- D.T.N.
- Directeurs Techniques
- AAD
- Plieurs / réparateurs
- Etats Majors de l'Armée de Terre, Armée de l'Air et de la Marine
- Membres de la C.T.P.
- B.S.A.P
- C.E.V.A.P
- B.S.M.A.T Montauban
- D.T.M.P.L Orléans
- DGAC Monsieur JOUBERT
- DGA Monsieur PERRIN
- Direction des Sports Monsieur MORLET
- Paramag
- FFP Contacts